

- Limites communales
- Limites parcellaires

- UA : secteur accueillant une activité
- Uh2 : hameau non densifiable
- Na1 : STECAL à vocation principale d'Activités Développement d'entreprise

## Prescription surfacique

- Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide identifiée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

## Prescription linéaire

- - Chemin de randonnée à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- —— Haie identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- ····· Haie identifiée comme Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme

\* Bâti patrimonial à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

· · · Implantation des constructions dépendante des marges de recul à respecter vis-à-vis de la route départeme

